



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

Administration fédérale des contributions  
Eigerstrasse 65  
3003 Berne

Référence: 2012-02-24/42  
Spécialiste: mup  
Berne, 02.03.2012

## **Projet d'ordonnance sur les attestations de participations**

Madame, Monsieur,

Le Forum PME est une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en 1998. Ses membres sont pour la plupart des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le secteur "Politique PME" de la Direction de la promotion économique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Lors de procédures de consultation, le Forum examine les projets de lois et d'ordonnances ayant un impact sur l'économie et formule une prise de position reflétant l'optique des petites et moyennes entreprises (PME). Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives. Comme les entreprises sont impliquées dans l'exécution d'une grande partie des réglementations, il importe, pour le Conseil fédéral, de prendre les mesures possibles pour assurer que les PME ne soient pas surchargées par des tâches administratives, pour leur épargner des investissements supplémentaires ou des entraves à la gestion et pour réduire aussi peu que possible leur liberté de manœuvre.

Le Forum PME s'est penché, à l'occasion de sa séance du 08.02.2012, sur le projet de nouvelle ordonnance sur les attestations de participations. M. Peter Stebler de votre office a eu l'amabilité d'en présenter les principaux contours. Conformément à son mandat, le Forum a examiné le projet du point de vue des petites et moyennes entreprises, en particulier de la charge administrative qu'il pourrait induire sur elles.

Les membres de la commission saluent le projet mis en audition. La nouvelle ordonnance renforcera la sécurité juridique des entreprises. Elle présente de manière détaillée et structurée ce que les employeurs seront tenus de communiquer aux autorités de taxation en matière d'attestations de participations.

A noter, cependant, que malgré ces précisions, le pouvoir d'appréciation des autorités de taxation restera important dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les demandes

**Forum PME**

Pour adresse : SECO/DSKU

Holzikofenweg 36, 3003 Berne

Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11

pascal.muller@seco.admin.ch

www.forum-pme.ch

de décisions administratives préalables relatives à la qualification des participations de collaborateur. Il est donc nécessaire que les entreprises concernées puissent compter sur une pratique homogène, équitable et raisonnable des autorités de taxation. Nous vous demandons pour cette raison de renforcer et d'exercer vos tâches de haute surveillance dans cette optique.

Le rapport explicatif indique, au chapitre relatif aux conséquences économiques, qu'il sera à l'avenir plus facile pour les PME, grâce à la nouvelle ordonnance, de fournir les attestations pertinentes dans les délais. Aujourd'hui, par méconnaissance des règles, bon nombre d'entre elles ne fournissent les informations nécessaires qu'après-coup, sur demande subséquente des autorités de taxation. Nous estimons, dans ce contexte, qu'il serait souhaitable de prévoir, en relation avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance et de la loi sur l'imposition des participations (en janvier 2013), une large campagne d'information des entreprises.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.



Dr. Eric Scheidegger  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Directeur suppléant et  
Chef de la direction de la politique économique du  
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)